

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : GALLIMEDIA – CONTRAT DE SERVICES LIES AU SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE LA FRETTE-SUR-SEINE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Vu la proposition de la société GALLIMEDIA, située aux 3 Fontaines – Hall A-BL 1013 à Cergy Pontoise, pour l'hébergement du site internet incluant la maintenance technique préventive et évolutive et l'accompagnement des utilisateurs,

DECIDE

DE SIGNER un contrat avec la société GALLIMEDIA, située aux 3 Fontaines – Hall A-BL 1013 à Cergy Pontoise, pour l'hébergement du site internet incluant la maintenance technique préventive et évolutive, et l'accompagnement des utilisateurs,

DIT que le montant de la prestation comprenant l'hébergement du site, la maintenance technique, l'accompagnement des utilisateurs, le renouvellement et l'installation d'un certificat SSL est de 2 844 € HT soit 3 412, 80 € TTC.

DIT que le contrat est conclu pour une durée d'un an qui commence à partir du 1^{er} janvier 2023, renouvelable deux fois.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 13 décembre 2022

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20221213-d-2022-40-AU
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022